

CHARTRE DU TEMPS MÉRIDIDIEN

AU RESTAURANT SCOLAIRE



I - La nourriture

Article 1. Nous avons besoin de manger à notre faim. Personne n'est autorisé à nous forcer ou à nous resservir sans nous l'avoir demandé.

Article 2. Nous savons que manger suffisamment nous permet d'être en forme l'après-midi et d'être concentrés dans nos apprentissages. Notre adulte référent signalera au responsable Education à la Mairie les enfants qui ne mangent pas assez.

Article 3. Nous avons conscience que les repas servis sont cuisinés avec des produits locaux et de qualité. Nous savons qu'il est important de **découvrir** les produits ou les plats que nous ne connaissons pas et que nos goûts peuvent évoluer. Nous devons goûter une cuillerée des produits nouveaux ou cuisinés de façon différente.

Article 4. Nous respectons la nourriture : il est interdit de jouer avec (renverser ou cracher de l'eau, lancer des boulettes de pain, ...).

II - L'autonomie

Nous sommes **capables** de beaucoup de choses et avons besoin d'**autonomie**.

Article 5. Avant de nous rendre au restaurant scolaire, nous pensons à nous laver les mains et à aller aux toilettes. Notre adulte référent doit nous le rappeler.

Article 6. Nous choisissons notre place à table.

Article 7. Nous nous servons nous-mêmes sous la surveillance de notre adulte référent qui nous aide si nous en avons besoin. Nous partageons afin qu'il y ait de la nourriture pour tous les enfants de la table.

Article 8. Nous mangeons assis. Nous pouvons nous lever de table si notre adulte référent nous y autorise (pour remplir le pot d'eau ou aller au toilette par exemple).

Article 9. Nous aidons au débarassage de la table en empilant les assiettes et les verres deux par deux au milieu de la table, en rassemblant les couverts dans le pot d'eau et en rassemblant les déchets et les serviettes dans la poubelle de table. Quand nous avons des épluchures ou du pain, nous les rassemblons dans un seau que deux enfants volontaires par service iront vider dans le compost puis ramener à la gestionnaire du restaurant scolaire.



III - Le bien-être

Article 10. Nous nous installons calmement à table, en marchant. Il est interdit de pousser un camarade pour lui prendre sa place.

Article 11. Nous apprécions de manger dans le **calme**. Nous discutons avec les camarades assis à notre table, sans lever la voix. Nous ne parlons pas aux enfants qui ne sont pas à notre table car cela nous obligerait à parler trop fort.

Article 12. Le temps du repas est destiné à manger et discuter avec nos camarades. Nous rangeons nos jeux.

DANS LA COUR DE RECRÉATION

IV- Les jeux



Article 13. Nous avons besoin de nous **divertir**. Des caisses avec du matériel pédagogique (jeux de société, jeux de cartes, kapla, perles, laine) sont à notre disposition en salle de musique et dans l'amphithéâtre. Dans la cour, nous disposons de ballons en mousse, cerceaux, élastiques et raquettes. Hormis les diabolos, les jouets personnels ne sont pas autorisés, sauf pour les CM1-CM2 conformément à ce qui est pratiqué lors du temps scolaire.

Article 14. Nous avons accès aux livres de la bibliothèque rangés dans des bacs que nous renouvelons régulièrement avec les agents.

V - En cas de mauvais temps

Article 15. En cas de temps très froid, très chaud, de neige ou de pluie, nous avons la possibilité de nous abriter dans le gymnase ou dans la salle de musique et l'amphithéâtre. Un roulement organisé sur deux jours (lundi-jeudi pour la cour du bas et mardi-vendredi pour la cour du haut) permet à chaque niveau de bénéficier de l'accès aux gymnase.

PARTOUT



VI - Le respect

Article 16. Nous avons tous besoin de respect. Nous, enfants et adultes, nous exprimons dans un langage correct, sans grossièreté, et veillons à dire « **s'il te plaît** » et « **merci** » quand nous demandons quelque chose.

Article 17. Nous, enfants et adultes, sommes bienveillants les uns avec les autres: nous veillons à ce que nos actes ou propos ne blessent personne. Toute moquerie, violence verbale (insultes) ou violence physique (bagarre, tape) est interdite.

Article 18. Nous respectons le matériel ; il est interdit de tordre les couverts et de se balancer sur les chaises par exemple.

Article 19. En cas de conflit, nous faisons appel à l'adulte référent.

Article 20. Si un enfant ou un adulte ne respecte pas les règles du temps méridien, un autre enfant ou un autre adulte doit lui rappeler la règle. Un enfant qui ne respecterait toujours pas ces règles sera sanctionné.

Article 21. Les sanctions collectives sont évitées. Les sanctions sont adaptées à la faute (changement de table, nettoyage de la table, retrait du groupe, action réparatrice, retrait d'un jeu, avertissement, ...).

DANS L'ESCALIER ET LES COULOIRS

Article 22. Nous respectons les **règles** de l'école : nous chuchotons et nous déplaçons en rang.

Article 23. Nous descendons et montons les escaliers calmement, sans sauter de marche ni monter sur la rambarde. Nous laissons les lumières allumées.